

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 17 avril 2012:  
«Quelle concertation pour les jeux de la promenade de la Treille?»**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-284 au Conseil administratif, en lui demandant de présenter, dans un délai de six mois, un canevas méthodologique unifié de concertation avec les personnes ou groupe de personnes concernées dans le cas d'un projet de construction ou d'aménagement du domaine public.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A titre liminaire, il convient de rappeler que, après avoir signé les engagements d'Aalborg en 2010, la Ville de Genève a adopté un programme stratégique de développement durable pour les années 2011-2014, dont l'un des objectifs prioritaires est la participation. Plusieurs projets menés par la Ville en collaboration avec la société civile sont en cours de réalisation. Ils ont été répertoriés et analysés dans le but d'identifier les *best practices* (2011). Cet état des lieux des pratiques participatives municipales, complété par une évaluation externe des Contrats de quartier effectuée par la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a servi de base à l'élaboration des recommandations relatives à la politique de participation en ville de Genève.

*Sur la pratique de la concertation en général*

Le 31 juillet 2013, le Conseil administratif a proposé une série d'actions concrètes en vue d'améliorer les processus participatifs en ville de Genève. Cette décision fait suite à l'évaluation des processus participatifs municipaux actifs à ce jour, en particulier les Contrats de quartier.

Le Conseil administratif préconise que la politique de la participation repose sur trois dispositifs principaux:

- un dispositif de recueil et de traitement des demandes des habitant-e-s, centralisé dans chacun des huit secteurs de la Ville, procédé qui permettrait une systématisation de la collecte des données et du suivi des dossiers ainsi qu'une simplification de leur traçabilité sur une base territoriale;
- la poursuite des Contrats de quartier sur le mode actuel, avec un investissement plus réduit de l'administration municipale dans les groupes de travail notamment. Ce dispositif permettrait à la Ville de travailler de concert avec la population d'un quartier sur la base des besoins constatés par les services

municipaux, ou de répondre aux sollicitations de la population lorsque les requêtes évoquées justifient un traitement concerté entre les services municipaux et les usagères et usagers, les habitant-e-s ou leurs associations;

- un ou des processus spécifiques, auxquels l’administration municipale se référerait dans le cadre de grands projets relevant davantage d’enjeux thématiques que d’enjeux territoriaux.

Dans le même temps, une «Charte de la participation» en ville de Genève serait établie, ce que prévoit du reste l’objectif N° 2 du programme stratégique de développement durable relatif à la participation en ville de Genève. Il s’agirait d’élaborer des standards ainsi que la réalisation d’un guide comprenant des recommandations en matière de démarche participative.

Une décision politique est désormais attendue.

Par ailleurs, il convient de signaler, également à titre liminaire, qu’un rapport commandé par la Ville sur la planification des places de jeux en ville de Genève fait état, en 2013, de lacunes dans la pratique de la participation au processus d’aménagement des places de jeux. En effet, constate le rapport, il n’existe pas d’outil de participation pour les projets d’aménagement des places de jeux se trouvant dans les parcs comme il en existe pour de tels projets dans les écoles. Les processus participatifs sont donc difficiles à mettre en place à l’heure actuelle. Lorsqu’ils le sont, le rapport remarque qu’il est difficile de s’assurer de la représentativité des acteurs. Actuellement, les interlocuteurs de la Ville sur les questions d’aménagement des places de jeux ne sont pas clairement identifiés. Les personnes âgées, les adolescents et les enfants sont trop peu associés aux processus existants. Le rapport recommande la mise en place d’un processus de participation dès le début des projets d’aménagements, qui doit inclure la définition des objectifs, des acteurs et de leurs possibilités d’influencer les décisions à chaque étape. De la conception à la réalisation, des outils doivent être mis en place pour informer la population.

Quant au canevas méthodologique unifié de concertation demandé par la commission du Conseil municipal, il est en cours d’élaboration. Actuellement, le Service des écoles et institutions pour l’enfance met au point un processus de participation pour l’aménagement de la place de jeux des Bastions, qui comprend des étapes d’information, de consultation et de concertation avec les habitant-e-s du quartier. Ce processus pourra être étendu à d’autres projets d’aménagements. Pour les aménagements de faible ampleur, il doit être simplifié.

#### *Sur la pratique de la concertation concernant les jeux de la Treille*

Au cours d’une audition effectuée par la commission des pétitions le 4 juin 2012, la conseillère administrative Esther Alder et la cheffe du Service des écoles

et institutions pour l'enfance se sont accordées pour relever que la pétition P-284 abordait des besoins légitimes, mais elles ont fait remarquer que les contraintes étaient importantes, notamment en matière de normes de sécurité. En ce qui concerne la stratégie pour les nouveaux équipements, elles ont affirmé qu'il y a beaucoup de groupes de travail qui se sont créés pour discuter et faire en sorte que les places de jeux correspondent à ce que les habitant-e-s souhaitent.

Concernant les jeux de la promenade de la Treille, une concertation s'est déroulée à la Maison de quartier Chausse-Coq. Le groupe réuni s'est estimé représentatif. La concertation s'est bien passée, et le projet a évolué en fonction des envies de chacun et des contraintes imposées par le lieu. Il y a toutefois eu une discussion sur le matériau du toit de la petite maison qui allait être installée à la Treille. De nouvelles personnes, absentes au début de la concertation, ont contesté la décision finale. Le groupe a décidé de quand même valider la proposition acceptée par la majorité. Finalement, l'autorisation de construire a été délivrée.

Les demandes de la pétition ont donc été remplies.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La vice-présidente:  
*Esther Alder*